

Revue des Deux Mondes T. 11, 1875

L. Louis-Lande



Exporté de Wikisource le 24 avril 2023

LES

ALSACIENS-LORRAINS

EN ALGERIE

I

Qui ne se souvient de les avoir vus, au sortir de la gare, passer par nos rues en longues files : les hommes, la démarche lourde, les bras ballans, l'air embarrassé et bon enfant tout ensemble, les femmes, reconnaissables à leurs grands cheveux blonds, avec leur large coiffure noire en forme de papillon et la petite jupe courte du pays, traînant par la main toute une troupe de bambins joufflus ? La foule

s'arrêtaient sur leur passage, saisie d'un attendrissement respectueux. Des émigrans ! murmurait-on, et c'était à qui leur ferait fête, leur ouvrirait sa bourse et sa main. Pauvres et braves gens ! on leur avait dit que tout était fini, que l'Alsace, que la Lorraine, n'étaient plus françaises, que pour elles désormais l'invasion durerait toujours, qu'il fallait en toute hâte fuir, émigrer, quitter le vieux foyer, le clocher, le village, tous ces lieux pleins de souvenirs, ou se résigner à être Prussien, et, simplement, étouffant leurs regrets, ils étaient partis. Beaucoup avaient été ruinés par la guerre, ne possédaient plus rien ; d'autres, la paix signée, s'étaient empressés de vendre à tout prix la petite maison où ils avaient vécu, le coin de terre que de père en fils ils cultivaient de leurs mains : c'étaient là les heureux ; ceux qui restaient, ceux que la nécessité tenait attachés au sol, les regardaient partir avec un œil d'envie. Et pourtant qu'allaient-ils faire, qu'allaient-ils devenir là-bas au loin, au-delà des Vosges ? Trouveraient-ils seulement du travail et du pain ? Mais quoi ! nul parmi eux ne songeait à cela, ou, pour mieux dire, nul ne doutait ; ils aimaient la France, leur pays, ils comptaient sur elle, et leur imprévoyance avait la foi pour excuse. Certes les circonstances étaient douloureuses : c'était au lendemain de nos désastres ; aucune des blessures de la guerre n'était encore fermée, on eût pu croire que tant de pertes publiques et privées arrêteraient longtemps encore l'essor de la charité ; il n'en fut rien. A la voix des Alsaciens-Lorrains demandant un asile, le pays tout entier s'émut. Ce fut une explosion sublime, un de ces élans de générosité où se retrouve le

grand cœur de la France. Des comités se formèrent, des souscriptions s'ouvrirent ; l'argent, les dons en nature, affluèrent de toutes parts : l'un prit sur sa fortune, l'autre sur son salaire, et le plus pauvre fut un jour au moins assez riche pour donner. Dans les villes de l'est, le long de la frontière, et du nord au midi, à Lunéville, à Nancy, à Belfort, à Dijon, à Saint-Étienne, à Lyon, les émigrans étaient accueillis, habillés, nourris ; les municipalités elles-mêmes votaient des fonds de secours. Il semblait que la France mutilée voulût protester ainsi contre le traité que lui imposait la victoire et montrer que pour elle ceux qu'on lui avait ravis étaient encore ses enfans.

Dans cette lutte de charité et de patriotisme, Paris resta fidèle à son rôle de capitale, à ses traditions ; la grande ville, si cruellement éprouvée par la guerre étrangère et la guerre civile, sut, malgré sa gêne, s'imposer de nouveaux sacrifices ; nulle part les offrandes ne furent plus riches et plus abondantes. Dès les premiers jours qui suivirent la signature du traité de paix, plusieurs sociétés s'étaient chargées de centraliser les souscriptions et de distribuer les secours : l'*Association générale d'Alsace-Lorraine*, la *Société catholique des Alsaciens-Lorrains*, une troisième enfin qui prit le nom de *Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français* : c'est de beaucoup la plus importante. Dégagée de toute considération politique ou religieuse, poursuivant l'intérêt de nos malheureux compatriotes, sans distinction de classe ni de parti, elle répondait le mieux aux intentions généreuses de l'immense

majorité des souscripteurs. Pour président, elle eut M. le comte d'Haussonville. Sorti d'une de ces quatre vieilles familles qui portent dans les annales du pays le titre singulier de *grands-chevaux de Lorraine*, M. d'Haussonville a raconté les événemens où furent mêlés ses aïeux et ajouté la gloire littéraire au prestige d'un nom déjà illustré par le temps et les services. A bien des titres différens, l'historien de la Lorraine s'était acquis dans la société parisienne une influence incontestée, et c'est cette influence que depuis quatre ans, avec un dévoûment sans bornes, il consacre à venir en aide aux Alsaciens-Lorrains demeurés Français.

Disons d'ailleurs que, pour l'aider dans son œuvre, les collaborateurs ne lui ont pas manqué. Autour de lui étaient venus se grouper nombre d'hommes des plus distingués : artistes, financiers, magistrats ou administrateurs dont la présence à la tête de la société nouvelle était comme la garantie du succès, et en effet pour une entreprise de ce genres où se trouvent engagés des intérêts matériels considérables, il ne suffit pas chez ceux qui dirigent de bon vouloir et d'excellentes intentions, il faut encore une expérience approfondie des affaires. La première difficulté était de créer de toutes pièces une administration complète capable de répondre sur-le-champ avec l'argent recueilli à des besoins aussi multiples que pressans. A force d'activité, on y réussit ; au bout de quelques jours, la société fonctionnait. Elle avait établi son siège rue de Provence, dans une maison qui fut bientôt connue de tout Paris ; c'est

là que se rencontraient à la même porte, sur le même palier, le souscripteur apportant son offrande et l'indigent sortant consolé. Les plus hautes dames de la ville avaient tenu à honneur de se faire inscrire parmi les dames patronnesses ; elles étaient spécialement chargées des visites à domicile : dans les greniers et les mansardes, au fond des quartiers perdus, elles allaient chercher la misère, porter des paroles d'espoir et de consolation, puis, tous les mardis, réunies en comité, après lecture d'un rapport sur chaque famille visitée, elles décidaient de l'importance et de l'opportunité des secours. Au travailleur on procurait de l'ouvrage, à la femme une occupation, à l'enfant malade des médicamens ; à tous un peu d'argent, des vêtements, des bons de nourriture. En moins de deux ans, plus de 40,000 personnes furent ainsi secourues. Jusqu'à ce qu'ils fussent placés, les émigrans sans famille étaient logés et nourris aux frais de la société ; ceux qui pouvaient justifier d'un travail assuré en province recevaient des billets à prix réduits pour les différentes lignes de chemins de fer. Chaque semaine avaient lieu la distribution des effets d'habillement ou de lingerie, et les consultations du médecin. Une somme importante était employée à payer les frais d'éducation d'un certain nombre de jeunes enfans, une autre encore à soulager directement les misères secrètes, les plus douloureuses à coup sût et les plus profondes. Enfin de fortes subventions étaient allouées aux comités locaux établis en province, et par l'intermédiaire de ces comités, l'action bienfaisante de la société s'étendait jusque sur les

Alsaciens-Lorrains qui, bien que demeurés en pays annexés, avaient droit encore à sa protection.

Cependant le gouvernement ne restait pas inactif, et s'efforçait de son côté, au prix de réels sacrifices, de faire rentrer dans la condition commune les malheureuses victimes des derniers événements. Tous les fonctionnaires publics devaient être successivement remplacés : c'était justice ; quant aux autres, dans sa séance du 15 septembre 1871, l'assemblée nationale avait décidé d'un vote unanime que 100,000 hectares de terre seraient spécialement affectés en Algérie à doter de concessions les Alsaciens-Lorrains expatriés. En même temps une somme de 400,000 francs était mise à la disposition du gouvernement colonial pour faire face aux dépenses de toute nature occasionnées par l'immigration. Le vice-amiral comte de Gueydon commandait alors à Alger : homme actif, énergique, habitué comme marin au calme et à la prospérité de nos possessions des Antilles, il s'étonnait et s'irritait à la fois de l'état précaire où, après quarante-cinq années d'occupation, se trouve encore notre colonie africaine, du caractère inquiet et remuant des Arabes., de l'infériorité des colons français, à peine égaux en nombre aux colons étrangers eux-mêmes ; il avait pris à cœur de mériter ce titre de gouverneur civil, dont il avait été le premier revêtu, et, rompant net avec certaines pratiques du régime militaire suivi jusqu'alors, voulait attirer de la mère-patrie par l'attrait de la propriété, et plus encore par une protection efficace, toute une population de travailleurs qui seule lui semblait capable de

consolider notre conquête et de lui faire porter ses fruits. Une enquête venait d'être ouverte contre les tribus indigènes qui avaient pris part à la terrible insurrection de 1871 ; il se montra sévère, inflexible, et exigea des rebelles ce dont la France et la colonie avaient besoin : des terres et de l'argent, 600,000 hectares et 40 millions. Bien des gens prétendaient que les Arabes ne paieraient pas ; tant bien que mal, faisant de nécessité vertu et déterrants les vieux écus noircis qui leur eussent servi plus tard à acheter contre nous de la poudre et du plomb, ils payèrent. C'est sur le produit de cette contribution de guerre que le 25 octobre 1872 un nouveau crédit extraordinaire de 600,000 francs était ouvert au gouvernement de l'Algérie pour suppléer à l'absence de ressources personnelles des immigrants alsaciens-lorrains, et leur fournir, à raison de 1,500 fr. par famille, le matériel et les vivres indispensables.

En effet, à la nouvelle que des concessions de terres allaient être accordées, sans tenir compte des 5,000 francs exigés comme première mise de fonds par la loi du 15 septembre 1871, plusieurs centaines de familles étaient parties pour l'Algérie. Elles se trouvaient à leur arrivée dans le plus complet dénûment, et rien n'avait été préparé pour les recevoir. Les renvoyer n'était pas possible ; de concert avec le gouvernement, les comités locaux s'occupèrent d'abord de loger ces malheureux et de les nourrir, puis peu à peu, au moyen de prolonges d'artillerie, on les dirigea sur les terres qu'on leur destinait. Là encore tout manquait ; en attendant que l'administration militaire leur eût construit

des habitations suffisantes, on les abrita comme on put, les uns sous la tente, les autres dans des gourbis naguère occupés par les Arabes, Des vêtemens réformés, capotes de mobiles ou autres, dont par bonheur après la guerre il existait une énorme quantité dans les magasins de l'armée, leur furent distribués, et successivement des terres, des semences, des bœufs, des instrumens aratoires : ils touchaient régulièrement des rations de vivres comme les soldats. Encore s'ils avaient pu s'aider eux-mêmes, profiter de tout ce qu'on faisait en leur faveur ; mais, une fois maîtres d'une concession et libres de l'exploiter, ils se trouvaient fort embarrassés : ces immigrans pour la plupart n'étaient pas des cultivateurs, simples ouvriers des villes ou habitans des contrées forestières, ils n'avaient de leur vie conduit une charrue ; plus d'une fois on dut s'adresser aux indigènes eux-mêmes pour les tirer de peine et leur apprendre à labourer.

Tant de dépenses de toute nature devaient à la longue créer de graves embarras au gouvernement colonial. Si efficace que fût l'intervention des comités locaux aidés par les comités de la métropole, c'est encore sur l'administration que retombait la plus grande partie des charges, et ces charges étaient lourdes. Les fonds inscrits au budget et destinés à la colonisation en général avec les deux crédits successivement votés par la chambre en faveur des Alsaciens-Lorrains avaient été bien vite absorbés ; le gouvernement de l'Algérie se vit alors entraîné à prélever sur ses ressources ordinaires une somme d'environ 700,000

francs pour subvenir aux besoins toujours croissans de l'immigration. De là un certain malaise qui s'est fait sentir dans les finances, de la colonie pendant plusieurs années. Étant données les circonstances, il eût été sans doute bien difficile d'y échapper ; le plus pénible encore en tout cela, c'était le sort des nouveaux colons. Dans la précipitation du premier moment, on les avait disséminés un peu au hasard, par groupes plus ou moins nombreux, sur toute l'étendue de la colonie, là où des terres étaient disponibles ; plusieurs centres même avaient été créés dans des endroits dépourvus de routes ou imparfaitement assainis. A leur incapacité, à leur dénûment, s'ajoutaient pour ces hommes du nord les dangers trop réels du changement de climat ; mal défendus par une installation hâtive et incomplète contre les variations de la température, ignorans des plus simples précautions à prendre sous le ciel brûlant de l'Afrique, ils n'avaient pas tardé à payer leur tribut aux fièvres et aux maladies, une assez forte mortalité s'était déclarée parmi eux, chez les petits enfans surtout ; le découragement bientôt avait suivi. Plusieurs déjà quittaient leurs concessions, retournaient à Alger, erraient sur les places publiques et dans les rues, faisant étalage de leur misère et laissant échapper mille critiques passionnées contre les autorités du pays.

A peine informée de ces tristes événemens, la société de protection des Alsaciens-Lorrains se hâta de voter une première allocation, de 100,000 francs pour venir en aide aux immigrés, et, voulant se rendre un compte exact de

leurs besoins, elle chargea un de ses membres, M. Guynemer, ancien sous-préfet de Saverne, d'aller vérifier sur place ce qui avait été fait, ce qui restait encore à faire. C'était là une mission des plus délicates, car pour la bien remplir on devait être amené fatalement à des curiosités, à des recherches qui peut-être en haut lieu paraîtraient indiscrètes. L'administration est omnipotente en Algérie et n'admet guère de contrôle : du moins on le prétend. En ce cas particulier, elle avait tout ordonné, tout conduit ; à bien voir, il est vrai, elle n'avait eu personne pour concourir à son œuvre, d'ailleurs elle avait fait de son mieux, et il y aurait eu mauvaise grâce, après tant de peine et d'argent dépensés, à lui reprocher quelques erreurs ou quelques imperfections de détail. Cependant l'intérêt de nos malheureux compatriotes n'en exigeait pas moins qu'on étudiât de près, résolument, cette question si complexe de la colonisation. Nul mieux que M. Guynemer ne pouvait s'acquitter de ce soin ; de son passage dans l'administration, il avait gardé l'habitude des hommes et l'expérience des affaires, il connaissait à fond, comme on dit, les rouages de la machine. Sans aucun titre officiel, n'usant du bon vouloir des autorités locales que dans la mesure qui lui permettait de conserver toute sa liberté d'action et de jugement, il passa près de trois mois en Algérie, parcourut l'une après l'autre les trois provinces d'Oran, d'Alger et de Constantine, visita tous les villages où se trouvent des familles d'Alsace-Lorraine, et à son retour rédigea pour la société un rapport détaillé où étaient

consignées, avec le récit de son voyage, ses observations et les résultats pratiques qu'on en pouvait tirer.

Or, au même moment, venait d'être instituée près le ministère de l'intérieur la *commission des Alsaciens-Lorrains*, présidée par M. Wolowski. On n'est pas sans se rappeler la « souscription des dames de France » et l'audacieuse tentative qui devait, sans obérer l'état et rien que par l'initiative privée, obtenir la libération du territoire. Quoi qu'il en soit, plusieurs millions de francs avaient été réunis en quelques jours ; demeurés sans emploi par suite du succès de l'emprunt des trois milliards, ils étaient toujours déposés au trésor ; la chambre décida que toutes les sommes qui après un certain délai n'auraient pas été réclamées par les souscripteurs seraient, sous la surveillance d'une commission, affectées à l'assistance des Alsaciens-Lorrains. Aussitôt nommée, la commission se subdivisa elle-même en trois comités : comité de l'instruction, comité des secours directs aux familles, enfin comité de colonisation, spécialement chargé d'améliorer le sort des Alsaciens-Lorrains émigrés en Algérie. Un certain nombre des membres de la société de protection furent appelés à faire partie de la commission Wolowski : ainsi M. d'Haussonville fut élu président du comité des secours ; quant à M. Gynemer, une place lui était assignée d'avance dans le comité d'Algérie, et c'est lui en effet qui, mettant au service de la commission ses connaissances en la matière, lui a permis de tirer le plus avantageux parti des fonds qu'elle destinait au soulagement des colons.

L'installation d'une famille de colons et la mise en valeur d'une concession de terre exigent beaucoup de frais et de travail : il en est ainsi en Australie, en Amérique, mais en Algérie plus que partout ailleurs ; la difficulté sera bien plus grande encore, si cette famille est dénuée de ressources personnelles et n'a aucune notion, aucune habitude de l'agriculture. Le sol de l'Algérie, d'une fertilité incomparable, est généralement déboisé : aussi l'immigrant pauvre ne saurait-il s'y construire à peu de frais un logement provisoire ; pour le même motif, la chaux, la brique, la tuile, ne peuvent la plupart du temps être fabriquées sur place, et la construction d'une habitation définitive, si modeste qu'on la suppose, est également coûteuse. De plus la nature du terrain, sauf dans quelques endroits privilégiés à proximité d'Alger, convient bien mieux à la culture des céréales qu'aux cultures industrielles ou maraîchères, et les concessions de terres doivent avoir certaine étendue, 25 ou 30 hectares au moins, pour une famille de cinq personnes : il s'agit donc d'une petite ferme à monter, avec ses animaux et tout son matériel d'exploitation. Enfin la première année d'une installation ne donne qu'une récolte insuffisante, et ce n'est qu'après la deuxième année, quelquefois même après la troisième, si les circonstances ont été défavorables, qu'une famille peut réellement subvenir à tous ses besoins avec les produits de sa concession. À partir de ce moment, il est vrai, avec du travail et de la bonne conduite, son avenir est assuré, et rien ne s'oppose plus à ce qu'elle arrive promptement à l'aisance ou même à la fortune. En résumé, on ne saurait

évaluer à moins de 6,000 fr., non compris les travaux publics à la charge de l'état, la somme que doit dépenser une famille ou qu'on doit dépenser pour elle avant qu'elle soit définitivement établie et en mesure de réussir. Les essais antérieurs de colonisation, entrepris tant par les particuliers que par le gouvernement lui-même, avaient déjà prouvé l'exactitude de ce chiffre, et l'expérience des trois dernières années n'aura servi qu'à le confirmer.

Le total des sommes provenant de la « souscription des dames de France » et versées à différentes fois par le trésor dans les mains de la commission s'est trouvé en définitive fixé, à 6,254,000 francs, dont un tiers et plus ont été consacrés à l'Algérie. Consulté sur la situation des émigrans au moment où le comité de colonisation commençait ses travaux, M. le directeur de l'Algérie au ministère de l'intérieur avait déclaré que l'administration évaluait à six cents environ le nombre des familles déjà débarquées en Algérie, que sur ce nombre la moitié pouvait être considérée comme pourvue d'habitations construites ou en construction (trois cents restaient à pourvoir), que toutes les ressources qu'elle pouvait consacrer à la colonisation en général et les deux crédits votés par l'assemblée étant épuisés, elle avait dû prélever sur son budget ordinaire ; une somme de 687,000 francs pour continuer à venir en aide aux immigrans ; que toutefois, dans sa pensée, ce n'était là qu'une simple avance et qu'elle en attendait la restitution sur les premiers fonds votés par le comité. Celui-ci ne fut pas du même avis : l'argent qui lui avait été confié devait,

selon lui, servir non pas à combler des découverts, si légitime qu'elle pût être la cause, mais à procurer aux familles qu'il avait à secourir un soulagement nouveau et effectif. En conséquence, il se contente d'allouer à l'administration 600,000 francs pour construire trois cents maisons à raison de 2,000 francs chacune, 30,000 francs pour compléter les crédits affectés aux habitations déjà en construction dans la province d'Alger, 350,000 francs enfin pour assister directement les familles aux besoins desquelles n'avait pas pourvu le crédit du 15 octobre 1872.

Le présent étant ainsi réglé, il fallait s'occuper de l'avenir ; beaucoup de familles nouvelles continuaient, sans y être appelées à se diriger vers l'Algérie, et de promptes mesures étaient indispensables, si l'on ne voulait avant peu se trouver aux prises avec les mêmes difficultés, qui avaient signalé le début de l'immigration. Évidemment il ne pouvait être question d'attribuer à chacun des arrivans la totalité de la somme nécessaire à son établissement. Si, grâce au séquestre, les terres ne manquaient pas, le comité devait tenir compte tout à la fois de ses ressources restreintes et du nombre même des familles à secourir ; par contre, son assistance ne pouvait produire un résultat vraiment utile qu'autant qu'elle fournirait à chaque colon au moins le strict nécessaire pour son installation première, en d'autres termes un logement salubre, les moyens de cultiver sa concession, des vivres jusqu'à la première récolte. Plus d'un million restait encore en caisse ; prenant alors pour base une moyenne de 3,500 francs par famille (2,000 francs

pour la maison, 1,500 francs pour le matériel et les vivres), le comité fixa à 330 le nombre des installations nouvelles pour lesquelles il allouerait des crédits, ce qui, joint aux chiffres donnés précédemment, devait porter à 900 environ le nombre total des familles d'Alsace-Lorraine établies en Algérie. En attendant que les habitations fussent construites, l'administration prit soin d'arrêter provisoirement le départ des émigrans et la délivrance des *passages gratuits* sur les paquebots. En somme, l'état et la commission elle-même, débordés par les circonstances et tenus à l'économie la plus rigoureuse, avaient songé bien moins à faire de la colonisation en règle qu'à parer du mieux possible aux nécessités premières des immigrans ; mais peut-être une personne morale comme la société de protection, suffisamment riche et libre de ses actes, pouvait-elle sur un théâtre plus restreint essayer davantage. Certaines précautions semblaient s'imposer d'elles-mêmes : qu'avant toute chose on fît choix d'emplacemens salubres, pourvus de routes et d'eau potable, qu'on prît soin d'y construire des habitations définitives, qu'on réunît le mobilier, le matériel et les semences nécessaires, et qu'alors seulement on fît venir les colons, — que tous ces colons scrupuleusement choisis fussent de vrais cultivateurs, laborieux et honnêtes, que le nouveau centre fût exclusivement composé d'Alsaciens-Lorrains parlant la même langue, ayant les mêmes mœurs, afin que la transplantation en devînt plus facile, qu'on surveillât leur installation, qu'on leur continuât, aussi largement qu'il serait utile, les avances et les secours ; on aurait ainsi des villages modèles où toutes

les conditions de succès se trouveraient réunies et dont la prospérité rapide ne manquerait pas d'avoir sur la colonisation la plus heureuse influence. Qui empêchait en effet que l'exemple donné par quelques-uns, dans un dessein d'humanité et de patriotisme, ne fût suivi par d'autres, dans des vues de spéculation moins élevées sans doute, mais profitables encore aux intérêts généraux du pays ?

Tel est le plan que la société de protection fut unanime à adopter. Elle y voyait en effet, tout en restant fidèle à son rôle et en rendant service à nos malheureux compatriotes, un moyen de hâter le peuplement si désiré de l'Algérie. M. le comte d'Haussonville n'était pas le moins enthousiaste de cette idée. Sans souci du poids des ans ni des fatigues du voyage, il partit aussitôt pour Alger en compagnie de M. Guynemer ; il se mit en rapport avec les autorités de la colonie, rencontra partout l'accueil le plus favorable, et, après avoir visité en personne les divers territoires qui lui avaient été indiqués, fixa son choix sur trois points : Azib-Zamoun et le Camp-du-Maréchal dans la province d'Alger, Aïn-Tinn dans celle de Constantine. Deux conventions à ce sujet furent conclues entre la société et le gouvernement de l'Algérie ; elles portaient que les territoires en question seraient mis à la disposition de la société de protection pour y installer à ses frais des colons alsaciens-lorrains ; le peuplement devait être effectué avant deux ans, à partir du 1^{er} octobre 1873, en ce qui concerne Aïn-Tinn et Azib-Zamoun, — pour le Camp-du-Maréchal, où certains travaux

d'assainissement étaient nécessaires, à partir du jour seulement où ces travaux auraient été terminés. La société s'engageait à contribuer pour un quart aux dépenses qu'entraînerait l'assainissement, mais se réservait à titre de compensation la jouissance immédiate du territoire. — Dans la création des villages, le lotissement, le nivellement et tous les travaux d'intérêt public, tels que rues, fontaine, lavoir, plantations, école, église et mairie, restaient à la charge de l'administration. Les ingénieurs de l'état, civils ou militaires, étaient autorisés à diriger et surveiller les travaux particuliers de la société ; enfin les immigrants destinés à peupler les nouveaux centres auraient droit au passage gratuit sur mer aux frais du budget colonial.

Suivant la législation qui régit notre colonie, les conventions signées ou approuvées par le gouverneur engagent officiellement l'état. Lorsque le général Chanzy eut été appelé à commander l'Algérie, soucieux, lui aussi, des intérêts de la colonisation, il tint, non moins que son vaillant prédécesseur, à faciliter à la société l'accomplissement de la tâche patriotique qu'elle avait entreprise, et un deuxième traité plus régulier vint ratifier les conditions convenues par lettres avec l'amiral de Gueydon. Dans l'intervalle, par un décret du 23 août 1873, la société avait été reconnue établissement d'utilité publique : cette mesure, qui lui donnait un caractère durable, l'investissait en même temps de nouvelles et précieuses prérogatives, comme de pouvoir ester en justice, recevoir des donations et des legs, acquérir des biens

meubles et immeubles. Ce n'est pas tout. On sait le système de concessions établi depuis 1871 en Algérie : les concessions dites au *titre 1er* sont accordées avec propriété immédiate et complète de la terre ; la loi du 15 septembre les réserve aux. immigrans des pays annexés en exigeant qu'ils justifient d'un capital d'au moins 5,000 fr, Au contraire les concessions au titre 2 sont accordées à tous les Français immigrans ou anciens habitans de l'Algérie, mais elles sont subordonnées au fait de la prise de possession effective par le titulaire et à sa résidence sur la terre ; la propriété ne 'devient complète qu'après neuf ans, toutefois au bout de deux ans le concessionnaire peut céder son droit à un tiers. Ces conditions étaient celles souscrites par M. d'Haussonville. Depuis lors le terme de neuf ans, considéré comme trop long, a été réduit à cinq ; mais la société n'aura pas même eu besoin d'attendre le délai fixé. Un ancien décret de 1860 autorise en effet, au profit des établissemens créés en vue de la colonisation et déclarés d'utilité publique, l'aliénation sans réserve par voie de concession des terrains domaniaux. disponibles ; c'est en vertu de ce décret que le mois dernier a été consacrée l'attribution immédiate, définitive et à titre gratuit à la société des trois territoires qui lui avaient été primitivement concédés ; elle peut dès aujourd'hui en disposer à sa guise, et transférer à ses colons, quand ils auront rempli les conditions voulues, avec la plénitude de ses droits, l'entière propriété du sol.

Le territoire d'Azib-Zamoun est situé à 82 kilomètres à l'est d'Alger, à l'embranchement des routes d'Alger à Dellys et d'Alger à Tizi-Ouzou et à Fort-National ; les routes qui le traversent dans toute son étendue sont excellentes, bien entretenues, et desservies journellement par des voitures publiques ; c'est un lieu de bivouac pour les troupes et un point stratégique important. Le gouvernement y avait autrefois fait construire un caravansérail pouvant servir à la fois d'abri pour les voyageurs et de refuge en cas d'attaque. Autour du caravansérail s'étaient groupées quelques fermes ; les eaux sont abondantes et de bonne qualité, le pays a toujours passé pour extrêmement salubre. Les terres qui proviennent du séquestre opéré sur les indigènes sont toutes défrichées et pour la plupart très fertiles ; elles produisent surtout des céréales, et embrassent une superficie de plus de 2,000 hectares. Quant au village lui-même, l'emplacement choisi domine tout le territoire, et offre ainsi pour les habitans une nouvelle garantie de salubrité. Avant de quitter Alger, M. le comte d'Haussonville s'était entendu avec l'ingénieur des ponts et chaussées chargé des travaux publics du futur centre, et avait obtenu de lui qu'il voulût bien dresser aussi le plan des maisons à construire et en surveiller ensuite l'exécution. On se mit à l'œuvre, et en quatre mois quarante habitations se trouvaient prêtes ; ce chiffre a été augmenté plus tard d'une vingtaine jusqu'à permettre l'installation totale de soixante familles : c'est tout ce que comporte l'étendue du territoire d'Azib-Zamoun. Les maisons sont bâties solidement, en bonne maçonnerie, avec couverture en tuile ;

le type en est unique, comprenant cave souterraine, rez-de-chaussée de deux pièces, grenier et appentis pour le bétail ; elles-sont carrelées et plafonnées, l'intérieur est blanchi à la chaux. Quelques-unes, occupées par les familles les plus nombreuses, possèdent un étage avec une ou deux pièces de plus ; les autres peuvent en cas de besoin être agrandies de même façon, et l'épaisseur et la solidité des murs ont été calculées en conséquence. Le prix moyen de revient, assez élevé encore, est de 2,500 francs pour les maisons à deux pièces, de 3,000 pour les maisons à trois pièces, et de 3,500 pour les maisons à étage complet. En effet, si l'installation est des plus modestes, si, en ceci comme en tout le reste, la société s'est fait un devoir d'agir avec une sage économie, on a pris-soin qu'une famille de travailleurs établie dans son nouveau domicile pût s'y plaire et s'y bien porter, deux conditions qui font en somme pour une bonne part l'énergie et la moralité du colon.

Toutes les maisons sont réunies sur un même point et presque se touchant les unes les autres ; il serait facile au moindre danger de les entourer d'un mur unique qui suffirait à tenir en échec les forces insurrectionnelles des indigènes. Dans certains villages créés par le gouvernement, les habitations sont placées à 45 mètres de la rue, qui elle-même a 16 mètres de largeur ; cette disposition permet à chaque colon d'avoir son jardin près de sa maison, avantage à considérer, mais il en résulte un isolement qui rendra plus faciles les vols de nuit, pour lesquels les Arabes sont d'une habileté et d'une audace sans pareilles. Ne vont-ils pas,

dans les fermes détachées, jusqu'à percer les murs avec un couteau pour y faire passer une vache ou un cheval ? Il ne faudrait pas oublier d'ailleurs que la province d'Alger fut le principal foyer de l'insurrection de 1871. Les tribus les plus insoumises ont été, par acte de l'autorité, dépossédées de leurs terres, les 2,000 hectares du territoire d'Azib-Zamoun notamment appartenaient à la tribu rebelle des Beni-Amran ; mais il n'a pas toujours été loisible au gouvernement de trouver à l'intérieur d'emplacement convenable pour établir les indigènes punis du séquestre ; aujourd'hui encore, en plus d'un endroit, ils occupent leurs anciens douars. Plusieurs aussi conservaient des droits auxquels on ne pouvait toucher sans injustice ; tel est le cas d'Omar-ben-Zamoun, *amin* des Beni-Amran et représentant d'une vieille famille qui a donné son nom au pays. Son père fut jadis dans ces contrées le chef redoutable des ennemis de la domination française ; le fils, qui jouit encore d'une autorité considérable parmi ses compatriotes, n'est point *un homme de poudre*, comme disent les Arabes, et, bien qu'on puisse douter de sa sympathie pour nous, il cherche à demeurer en bons rapports avec les vainqueurs. Sa tribu cependant a pris en 1871 une part active, avec les Beni-Aïcha, les Beni-Khalfoun, les Ammals, au pillage et à l'incendie des villages voisins de l'Aïma et de Palestro. Il fut de ce chef, après l'insurrection, traduit devant l'autorité judiciaire ; l'instruction ne put réunir contre lui des charges suffisantes ; il aurait même, à l'approche de la colonne du général Cérez, protégé efficacement la vie d'une quarantaine de malheureux Européens, et, par son influence

personnelle, aidé à la soumission des insurgés. Il échappa ainsi au séquestre infligé à ceux de sa tribu. Or précisément son domaine se trouvait enclavé dans le territoire concédé à la société ; là-dessus Omar consentait bien à abandonner une centaine d'hectares, sauf à recevoir en échange une quantité équivalente de terres sur un autre point ; mais il voulait conserver à tout prix l'ancienne ferme de ses ancêtres avec un lot de terres environnant. Il écrivit à ce sujet une longue lettre à M. d'Haussonville, où il exposait en style oriental ses droits et sa demande. Fallait-il donc voir cet indigène, établi au milieu des nouveaux colons ? A sa suite allaient venir tous les Arabes des environs cherchant à vivre, eux et leurs bestiaux, aux dépens d'autrui. N'était-ce pas se ménager pour l'avenir une source de discussions, de conflits, peut-être même de dangers ? On dut pourtant en passer par là : la ferme d'Omar ne se trouve pas sur l'emplacement même du village, et ne saurait par conséquent être expropriée ; du moins le lot de terrain qu'on lui laisse ne dépasse-t-il guère la contenance d'un hectare ; ce n'est plus qu'un jardin ; il reste en outre bien entendu qu'Omar-ben-Zamoun n'aura jamais aucun droit de parcours ou de vaine pâture pour ses troupeaux, soit sur les terres des colons, soit sur les communaux.

Pendant que s'achevaient les maisons, l'administration avec une égale activité faisait exécuter ceux des travaux à sa charge qui étaient indiqués comme les plus urgents : les rues, les fontaines et l'abreuvoir ; en même temps on plantait des deux côtés, au long des chaussées, un grand

nombre d'arbres à haute tige choisis parmi les essences les plus diverses, et tout autour du village, sur une épaisseur de 50 mètres, une vaste ceinture d'eucalyptus. Ce système de forêt artificielle a été mis en pratique aux environs de Bougie et a fort bien réussi ; outre que le feuillage de l'arbre possède des propriétés fébrifuges, l'eucalyptus grandit avec une rapidité merveilleuse ; il donne un bois très dur, très solide, et convient à tous les usages ; aussi est-il appelé à rendre les plus grands services en Algérie, mais nulle part plus qu'à Azib-Zamoun, où jusqu'ici l'on pouvait faire plusieurs kilomètres sans rencontrer la moindre broussaille. On avait songé un moment à établir dans le caravansérail tout ou partie des services publics : école, église, presbytère, ce qui eût fait pour le trésor une réelle économie ; mais cet édifice avait été vendu depuis, quelques années par l'état à un particulier, et le nouveau propriétaire refusait de s'en dessaisir ; devant son obstination, on dut se résigner à élever les bâtimens nécessaires au fur et à mesure que le permettaient les ressources limitées du budget colonial : il fut décidé cependant qu'on commencerait par l'école, de peur que les enfans des nouveaux colons ne fussent exposés à demeurer trop longtemps inactifs, et à oublier dans la paresse et le vagabondage le peu qu'ils pouvaient avoir appris déjà. Il fallait aussi, pour éviter toute complication, procéder à l'allotissement des terres avant l'arrivée des immigrants. Voici la méthode qu'on a suivie : la zone la plus rapprochée du village a été divisée en lots d'une contenance moyenne de 10 hectares qui leur ont été distribués tout d'abord ;

après l'installation, un second lot plus éloigné a complété pour chaque famille une concession d'environ 25 hectares. Le territoire d'Azib-Zamoun n'est pas concentrique autour du village, lequel, dans l'intérêt de la santé générale, a été bâti à un point extrême ; si tous les lots eussent été compactes, les uns se fussent trouvés à proximité des habitations et les autres à une distance relativement considérable, au grand désavantage de leurs possesseurs. Outre ces 25 hectares, qui forment à peu près l'étendue nécessaire à la subsistance d'une famille ordinaire, chacune d'elles a reçu auprès du village 1 hectare de vignes, aujourd'hui planté, et 30 ares de jardin, sans compter le lot urbain, sur lequel est bâtie la maison. La société se réserve de donner ultérieurement aux familles nombreuses et laborieuses un supplément de terre. Le surplus du territoire, comprenant les crêtes impropres à la culture, sera laissé comme communaux en pâturage pour le bétail.

Jusque-là, pour la construction des maisons et l'habile direction des travaux, la société avait pu s'en remettre presque entièrement à l'intelligence et au bon vouloir de l'administration coloniale. Toutefois, à mesure que l'entreprise prenait plus de développemens, un agent particulier lui devenait nécessaire, qui résidât sur les lieux, décidât par lui-même des questions de détail, prit enfin les dernières mesures indispensables à l'installation des colons. On fit choix d'un homme actif et intelligent, ancien sous-officier du génie, qui avait longtemps vécu en Algérie et connaissait à merveille le pays et les mœurs des habitans.

Par ses soins, des marchés furent passés avec des fournisseurs d'Alger qui s'engageaient à livrer à époque fixe, d'après des types acceptés par une commission locale et à un prix déterminé d'avance, le matériel complet destiné aux familles ; objets de literie, mobilier, ustensiles de ménage, herses, charrues et autres instrumens de culture. Tout cela fut pris neuf et de bonne qualité ; du reste il devait être permis aux immigrans d'apporter avec eux le plus d'ustensiles et de mobilier possible, et la société leur en assurait le transport gratuit : on aurait ainsi l'avantage moral d'acclimater plus vite les nouveau-venus en les entourant d'objets auxquels ils attachent une valeur d'affection. D'Alger également on fit venir les plantes maraîchères et les arbres fruitiers qui convenaient le mieux à la nature du sol et promettaient de réussir dans les jardins ; on réunit de fortes provisions de semences en blé, seigle, orge, sorgho et pommes de terre ; enfin l'agent de la société s'occupa d'acheter sur les marchés voisins un grand nombre de bœufs de labour dont une paire devait être donnée dès l'arrivée à chacun des colons afin qu'ils pussent se mettre au travail sans tarder et ensemençer leurs terres.

Quatre mois avaient suffi pour tous ces préparatifs ; comme d'un coup de baguette, par la volonté de quelques hommes de cœur, en plein pays arabe, un grand village était sorti de terre avec ses maisons, ses rues, ses allées d'arbres, ses jardins et jusqu'à ses troupeaux. Il n'y manquait plus que les habitans. Dès l'origine, la société avait reçu tant des départemens frontières que de l'Algérie un nombre

considérable de demandes d'admission dans ses villages ; soit par elle-même, soit par l'intermédiaire des comités de Nancy, de Lunéville et de Belfort, elle examina scrupuleusement ces demandes. Inutile de dire que la première condition exigée était un certificat d'option en faveur de la France ; quant aux ressources personnelles dont pouvaient disposer les impétrans, peu importait en somme : ils n'avaient pour réussir qu'à profiter des moyens que la générosité de la société allait leur mettre dans les mains ; ce qu'il fallait avant tout, c'étaient des familles de cultivateurs, habitués au travail des champs et présentant des garanties sérieuses d'ordre et de moralité ; ainsi disparaissait une des principales causes qui jusqu'à ce jour ont fait l'insuccès de la colonisation en Algérie. Peut-être était-il bon d'envoyer aussi quelques artisans ; on eut donc soin de prendre à choix égal telle famille de cultivateurs où l'un des membres était capable d'exercer une profession utile à tous les villages, celle de boulanger par exemple, de forgeron ou de cordonnier. M. d'Haussonville avait eu également l'intention d'admettre parmi les colons un certain nombre de militaires alsaciens-lorrains libérés du service, et il s'était adressé dans cette intention aux généraux commandant les trois divisions de l'Algérie pour obtenir avec leur concours les renseignemens nécessaires. Les anciens soldats qui accepteraient le patronage de la société devaient prendre l'engagement de se marier au plus tôt ou d'amener leur famille sur leur concession. Il faut l'avouer, cette épreuve n'a pas complètement réussi ; bien qu'ils eussent été choisis de près et principalement dans les corps

du génie et du train militaire, comme ayant gardé davantage des habitudes de travail et d'activité, la plupart de ces hommes n'ont pas su répondre à l'intérêt qu'on leur témoignait ; quelques-uns même, pour cause d'inconduite ou d'insubordination, ont dû être expulsés, et il ne semble pas que jusqu'à nouvel ordre, en dépit de ce qu'avait pensé le maréchal Bugeaud avec ses colonies de vétérans, l'élément militaire puisse fournir un appoint bien sérieux à la colonisation. Peut-être la durée du service de plus en plus restreinte, en retenant le soldat moins longtemps éloigné de la vie de famille et des habitudes régulières, permettra-t-elle de revenir sur ce qu'un tel jugement offre de pénible et d'inquiétant.

Le choix des familles une fois arrêté, celles qui avaient été désignées furent, avec l'assistance des comités de Nancy et de Belfort, dirigées sur Marseille par groupes de douze ou quinze ; le comité de Marseille prit soin de les accueillir et de les embarquer sur le paquebot des messageries, où le transport gratuit leur était accordé par l'état. A Alger, au débarqué, les attendait l'agent de la société assisté d'un membre du comité algérien, et après quelques heures de repos, elles étaient le jour même dirigées sur Azib-Zamoun. C'était agir sagement ; on évitait par là de les voir errer par les rues de la ville et se mêler à la foule de ces mécontents trop nombreux dont les conseils et l'exemple auraient pu semer parmi elles des germes de découragement. Au village, tout était prêt pour les recevoir : chaque maison garnie de ses meubles avait reçu un numéro auquel était

adjoind un lot de terre. On procéda au tirage, et les colons, sur l'heure, purent prendre possession de leur domicile ; le soir ils couchaient sous un toit. On approchait alors du mois de novembre, le moment le plus favorable pour entreprendre les labours. D'ordinaire en Kabylie les pluies commencent vers la fin d'octobre et durent sept ou huit jours, après lesquels le beau temps se rétablit ; ces premières pluies enlèvent aux marais leurs influences malsaines, détrempe le sol et permettent de commencer immédiatement à labourer. Vers la fin de novembre, les pluies reprennent avec plus d'intensité et continuent à tomber pendant un mois entier ; c'est alors que les labours, s'achèvent. Aussi, arrivés en octobre, la plupart des colons d'Azib-Zamoun avaient-ils pu, dès la fin de l'hiver, cultiver et ensemençer eux-mêmes une bonne partie de leur concession.

Ceux qui sont venus par la suite ont été reçus, installés, traités de la même façon ; c'était peu pourtant de leur donner une maison et un lot de terre ; il fallait encore les nourrir, eux et leurs bestiaux, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de se suffire réellement. Pendant les premiers mois, des vivres en nature leur ont été fournis ; plus tard chaque famille a reçu une allocation en argent, calculée à raison de 75 centimes pour les adultes, et de 30 centimes pour les enfans, somme plus que suffisante dans le pays. On avait compté pouvoir, en tout état de cause, limiter ces secours à la date de la première récolté ? mais les pluies, les sauterelles, ont nui tour à tour aux travaux des champs ;

pour la même raison, on a dû continuer à plusieurs familles les distributions de semences qu'on leur avait faites. Il n'y a rien là qui doive étonner, et le fait reste bien établi désormais ; les cultivateurs nouvellement installés en Algérie ne sauraient sa tirer d'affaire que dans la troisième année de leur séjour, autrement dit après la seconde récolte. Du moins les colons de la société ont-ils eu cet avantage, que rien ne leur a manqué comme secours matériels, encouragemens ou conseils. On ne peut imaginer tout ce qu'une semblable entreprise soulève pour les promoteurs de difficultés, d'embarras, de complications de tout genre. Tantôt c'est un des colons qui, trop vite imité par d'autres, vend les bœufs et les meubles à lui confiés, et qu'il faut chasser du village ; tantôt c'est un retard survenu dans l'exécution des travaux de voirie et qui pourrait compromettre la santé des habitans. Intéresser tout le monde à son but, maintenir entière l'autorité morale dont il importe que l'administration supérieure demeure investie, défendre ses droits sans blesser personne, savoir obtenir sans rien exiger, tel est le problème de chaque jour.

Cependant le bienveillant intérêt porté aux familles des Alsaciens-Lorrains émigrés en Algérie ne pouvait dégénérer en faiblesse et faire oublier à la société les règles de l'équité. Elle se doit à elle-même, elle doit à ses souscripteurs de soulager également toutes les misères et de tirer le plus large parti possible de l'argent dont elle dispose. Aussi, quand elle a fourni à ses colons d'Azib-Zamoun tous les objets nécessaires à leur installation, elle

n'a point prétendu les traiter avec une faveur particulière, leur faire un don gratuit : ainsi que le porte un traité sous forme de bail consenti par les colons avant leur départ, ce sont là de simples avances, sans intérêts, il est vrai, mais remboursables en un temps donné sur le produit des récoltes. Il a donc été fait un relevé exact de toutes les choses fournies à chaque colon, y compris la maison, les vivres, les semences, et celui-ci en retour s'est engagé à rembourser à la société par annuités, en l'espace de six ans, à partir de la troisième récolte, le montant complet des avances, après quoi il restera seul et légitime propriétaire de sa concession. Cette combinaison est des plus heureuses en ce qu'elle sauvegarde tout à la fois la dignité du colon, qui devra pour une bonne part à son travail le bien-être de sa famille, et aussi les intérêts de la société, qui pourra faire servir à d'autres besoins ses fonds redevenus disponibles. Un moment même, pour hâter ce remboursement et permettre à ses protégés d'entrer plus tôt en possession de leur terres sans qu'ils courussent le risque d'être exploités par les Juifs indigènes, M. d'Haussonville avait voulu leur faciliter le moyen de recourir à quelque établissement de crédit. A sa prière, le Crédit foncier s'est chargé d'estimer la valeur qu'il attribue dès à présent à chacun des lots des colons, et, quoique l'estimation, suivant l'usage, ait été faite à un taux bien inférieur au prix vénal des terrains, elle s'est trouvée dépasser déjà, après moins de deux ans, le montant des sommes avancées. Néanmoins, après réflexion, M. d'Haussonville n'a pas jugé bon de donner suite pour le présent à son projet d'emprunt hypothécaire ; comme le

général Chanzy, qui s'est préoccupé de la question, il eût craint que plusieurs d'entre les colons ne profitassent de ces facilités de crédit pour liquider leur avoir et vider le pays ; il faut attendre qu'ils soient mieux fixés encore et plus attachés au sol. Quoi qu'il en soit, l'installation et le peuplement du village sont achevés ; cinquante-quatre familles s'y trouvent déjà établies, quelques autres y seront envoyées au mois d'octobre prochain pour occuper les dernières maisons vacantes. La grande majorité des colons est active et laborieuse ; ils se montrent très satisfaits de leur sort, ils élèvent des porcs, des volailles, entourent leurs jardins de clôtures et se construisent des granges de leurs propres mains ; chacun d'eux a reçu, toujours à titre d'avance, une seconde paire de bœufs, et, bien que les pluies, qui ont causé tant de désastres en France, aient là aussi gravement compromis la prochaine récolte, on peut dès maintenant tenir leur succès pour certain. Tandis que les Arabes se contentent de gratter la surface du sol, la charrue européenne, enfonçant de 20 à 25 centimètres, aide à obtenir de cette terre vierge, admirablement féconde, des résultats prodigieux. Les arbres plantés en bordure le long des rues ont fort bien réussi. Azib-Zamoun dispose d'une quantité d'eau potable suffisante en toute saison aux besoins de sa population et de ses bestiaux ; quelques travaux permettraient de capter encore deux ou trois belles sources et d'irriguer tous les jardins dans le voisinage des habitations. L'état sanitaire de la petite colonie n'a pas cessé d'être excellent, même pendant la période d'acclimatation des familles : toutes recommandations d'ailleurs avaient été

faites et renouvelées aux colons de vivre sobrement, de prendre garde aux changemens de température et d'éviter les insulations. Le médecin de colonisation fixé au centre voisin de Bordj-Menaïel est tenu de venir à Azib-Zamoun une fois au moins par semaine. Déjà la maison d'école est achevée, et un instituteur laïque originaire des pays annexés vient d'entrer en fonctions. Des sœurs dirigeront l'école des filles ; elles auront la garde d'une petite pharmacie pour donner, le cas échéant, les premiers soins aux malades. La construction de l'église, déjà commencée, sera terminée dans le courant de cette année même ; jusqu'ici le curé de Bordj-Menaïel se rendait tous les dimanches au village, et l'office religieux était célébré dans la maison d'un des colons ; un desservant du culte catholique est aujourd'hui spécialement attaché à Azib-Zamoun. Dans tout le pays, la sécurité est parfaite. Cependant les mœurs et le caractère bien connu des indigènes exigeaient encore certaines mesures de prudence : les uns, soit insouciance, soit malignité, coupaient les jeunes arbres nouvellement plantés pour s'en faire des manches de fouet ; les autres avec leurs troupeaux venaient vaguer sur les terres des colons. Pour remédier à cet état de choses, un garde champêtre a été nommé par la société qui veille sur les récoltes et empêche toute déprédation. Du reste il est probable qu'une brigade de gendarmerie sera avant peu installée à Azib-Zamoun ; la question a été déjà agitée dans le conseil-général de la province ; il suffirait pour l'état d'exproprier le caravansérail, que la nature même de ses constructions et sa position stratégique rendent très propre à servir de caserne.

En résumé, la société a tout fait pour assurer avec la réussite de son entreprise l'avenir de ses protégés ; elle n'a pas craint de descendre jusqu'aux détails les plus intimes ; elle a voulu surveiller leurs-dépenses, elle s'est inquiétée même de leur conduite, de leur moralité. C'est ainsi qu'il est défendu à tout colon, sous peine d'expulsion immédiate, d'ouvrir un débit de boissons sans l'autorisation expresse et par écrit du président de la société, alors même qu'il eût obtenu celle des autorités locales. Sans parler du tort que peut faire à la bourse et à la santé des habitans l'existence dans un village d'un établissement de ce genre, les cafés maures sont réputés à juste titre en Algérie comme les lieux de réunion de tous les voleurs, receleurs et autres mauvais sujets de la race indigène. Cependant il ne saurait être dans les idées ou les obligations de la société de continuer bien longtemps cette surveillance ; aujourd'hui que ses colons sont en bonne voie, elle entend les émanciper et leur laisser suivre leur propre initiative. Par sa situation, par la fertilité de son territoire, par les élémens mêmes qui le composent, le nouveau village est destiné à devenir un centre important. Le marché le plus voisin est celui des Issers, éloigné pourtant de 16 kilomètres : l'Arabe, lui, ne compte pour rien son temps, sa peine et celle de ses bêtes, et vend toujours au même prix ; mais pour l'Européen, qui raisonne différemment, la distance est fort à considérer. Tout porte donc à croire qu'Azib-Zamoun aura bientôt, comme les principaux centres de la contrée, son jour de marché, qui ne sera certes pas le moins suivi ; c'est aux habitans qu'il appartiendra alors de faire tourner cet avantage au plus

grand profit de la commune et des particuliers. Déjà des dispositions sont prises pour que le village d'Azib-Zamoun soit appelé le plus tôt possible à l'existence civile ; mais ici une difficulté se présente : en fera-t-on une commune *de plein exercice*, une commune mixte ou une section de commune ? La commune de plein exercice est régie par un maire et un conseil municipal, absolument comme les communes de France ; les principaux centres européens sont dans ce cas. La commune mixte ou *circonscription cantonale* englobe une localité européenne, c'est-à-dire peuplée d'Européens, à laquelle est joint un certain nombre de douars arabes qui constitueraient proprement la commune indigène ; elle est régie par un maire que nomme le gouverneur, et qui exerce à l'égard des indigènes plusieurs des fonctions de l'ancien officier des bureaux arabes ; un conseil municipal, composé généralement de cinq Européens et de quatre indigènes, a, comme les conseils municipaux ordinaires, mission de sauvegarder les intérêts généraux de la commune en même temps que les intérêts privés des populations. Ce système a cela de bon, qu'aussitôt fondée la nouvelle commune trouve chez les indigènes des ressources de fonds relativement considérables auxquelles il faut ajouter les prestations en nature, dont elle peut tirer un très grand parti. Ainsi au cas où Azib-Zamoun serait, comme il en a été parlé, érigé en commune mixte, on lui adjoindrait un immense territoire au sud et au nord, au sud depuis la chaîne des Flissas, au nord jusqu'à la mer ; cette commune serait une des plus puissantes parce qu'elle engloberait un pays très peuplé, et

se trouverait le centre de rayonnement d'une foule de villages indigènes. Voici par contre l'inconvénient : la présence des Arabes dans le conseil et surtout le droit pour tous les indigènes du territoire d'avoir leurs troupeaux sur les communaux méritent réflexion ; il y a là dans tous les cas une source évidente de difficultés pour les colons à peine installés et qui, dans un pays nouveau et inconnu, ont besoin d'une situation nettement définie. Si donc il n'est pas possible de faire d'Azib-Zamoun, comme trop peu important encore, une commune de plein exercice, du moins peut-on le rattacher à une commune voisine, Bordj-Menaiel par exemple, tout en lui conservant une existence et des intérêts distincts, d'en faire en un mot une section de commune avec un adjoint à sa tête. C'est là-dessus que le gouverneur-général aura bientôt à se prononcer, et, le jour venu, la société s'empressera d'abdiquer entre les mains des magistrats du nouveau municipale l'autorité et les pouvoirs qu'elle détient jusqu'ici.

III

Le même traité qui avait concédé à la société le territoire d'Azib-Zamoun, dans la province d'Alger, mettait à sa disposition le territoire d'Aïn-Tinri, dans la province de Constantine, à l'ouest de cette ville, et dès le courant de l'année 1873 des mesures avaient été prises pour recevoir là aussi avant l'hiver un certain nombre de colons. Plusieurs raisons militaient en faveur de cette région : le climat en est froid relativement et paraît tout particulièrement favorable

aux Européens ; les terres, — terres domaniales pour la plupart, — y sont très fertiles et très recherchées par les indigènes, qui depuis un temps immémorial les cultivent à bail ; des sources chaudes, d'un débit considérable, pourraient être utilisées pour l'irrigation. Par malheur, la nature même des lieux, coupés de montagnes et de ravins, et l'absence de routes en bon état rendaient l'exécution des travaux publics à la charge du trésor tout à la fois trop lente et trop coûteuse. D'autre part des maladies s'étaient déclarées parmi les ouvriers qui travaillaient au compte de la société ; la construction des maisons n'avancait pas. On s'est alors demandé à Paris s'il ne valait pas mieux pour le succès de l'œuvre concentrer les efforts de la société dans la province d'Alger, qui présente de plus grandes facilités de communications et d'accès ; on y trouvait cet autre avantage de réduire notablement les frais généraux en confiant tous les détails du service à un seul et même agent. En conséquence, proposition fut faite au gouvernement de l'Algérie de lui rétrocéder le territoire d'Aïn-Tinn. Celui-ci accepta sans difficulté ; il prit à sa charge les maisons commencées et en remboursa le prix intégral, se chargeant d'y établir lui-même des colons. De plus, en échange d'Aïn-Tinn, le gouverneur-général s'est engagé à procurer à la société d'autres terrains défrichés d'une étendue équivalente, à proximité du village d'Azib-Zamoun.

D'ailleurs au moment même où la société se retirait de la province de Constantine, une première compensation s'offrait à elle dans la province d'Alger. Aussitôt après la

guerre, M. Dollfus, le généreux patriote, l'ancien maire de Mulhouse, le grand industriel si connu pour ses institutions philanthropiques, avait entrepris de fonder à ses frais en Algérie un village pour les émigrans alsaciens-lorrains. Il avait demandé et obtenu du gouvernement colonial la concession du territoire de Boukhalfa, d'une contenance de 1,300 hectares environ, sur la route d'Alger à Tizi-Ouzou, à 11 kilomètres à peu près de ce dernier point. Un certain nombre de maisons étaient déjà construites, les familles même installées, quand la mort de l'agent qu'il avait choisi pour le remplacer sur les lieux vint contrarier ses desseins ; en outre son âge avancé, la multiplicité des questions que soulève la création d'un village entier, la difficulté, ou pour mieux dire l'impossibilité matérielle qu'il y a pour un homme seul à les régler par lui-même, tout cela ne lui laissait plus espérer le succès. Désireux cependant de voir utiliser les dépenses et les travaux déjà faits, il s'informa auprès de M. le comte d'Haussonville si la société ne voudrait point se charger de sa concession et continuer à sa place l'œuvre de colonisation commencée. Le territoire de Boukhalfa n'est situé qu'à une faible distance d'Azib-Zamoun et du Camp-du-Maréchal, dont il forme en quelque sorte le prolongement. Il répondait tout à fait aux vues et aux besoins de la société. On n'eut pas de peine à s'entendre, et le 15 juin 1874 le gouverneur-général attribuait à la société de protection le territoire de Boukhalfa, rétrocédé par M. Dollfus, en prenant comme bases de la convention les mêmes conditions qui avaient été établies déjà pour Azib-Zamoun.

Le nouveau village est assis sur un plateau au pied du massif de Bellona, non loin de la grand'route qui va d'Alger à Tizi-Ouzou. Élevé de 200 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, il domine les mamelons qui forment la plus grande partie de son territoire ; plus haut encore dans la montagne se trouve le village indigène des Beni-Boukhalfa avec ses plantations de figuiers et d'oliviers ombrageant les flancs du Bellona. Les terres de cette région sont très fertiles, bien qu'un peu fortes ; plusieurs endroits en sont boisés, et cependant la salubrité n'en était pas parfaite. Ce reproche, il est vrai, est applicable à toute la vallée du Sebaou, où les marais formés par la stagnation des eaux de pluie et le débordement du fleuve dégagent, à l'époque des grandes chaleurs, des miasmes pernicioeux. Toutefois, en Afrique, dire d'une région qu'elle est peu salubre ne signifie pas qu'on ne puisse l'assainir. Les bords du lac Halloula, dans l'ouest de la Mitidja, étaient autrefois réputés mortels ; le dessèchement et les plantations ont fait disparaître les fièvres comme par enchantement ; on citerait cent exemples semblables. Tout arbre de cinq ans sauve la vie d'un homme, c'est là-bas un adage. Pénétrée de ce principe, à peine en possession du territoire, la société s'est empressée de mener à bonne fin l'œuvre de M. Dollfus, poursuivant les travaux de dessèchement des parties basses et marécageuses, multipliant partout les plantations en dehors de celles qui incombaient à l'administration du génie, si bien qu'on ne peut douter aujourd'hui qu'avant trois ans Boukhalfa ne soit un des villages les plus sains et les plus riens de la Kabylie.

Au reste en toute chose la société a suivi pour l'installation de ce centre la même méthode qu'elle avait adoptée et qui lui avait si bien réussi à Azib-Zamoun. Quand elle succéda à M. Dollfus, l'assiette du village, les chemins d'accès ainsi que les autres travaux préliminaires étaient terminés. Elle prit aussitôt des mesures pour ajouter vingt maisons nouvelles aux dix déjà bâties et occupées ; quelques retards dans la construction n'ont pas permis d'y envoyer des colons dès l'automne dernier, d'autant qu'il importait d'assurer avant leur arrivée l'assainissement du pays. En attendant, les terres laissées libres ont été louées aux indigènes moyennant un quart des récoltes ; les grains o.u fourrages ainsi obtenus sont distribués à titre d'avance aux familles déjà sur les lieux ; la société en effet a voulu faire participer les colons de M. Dollfus à tous les avantages en fournitures de vivres, de meubles ou de cheptels dont doivent jouir les siens ; encore ces familles avaient-elles reçu au début leurs maisons en toute propriété : elles n'auront donc rien à rembourser de ce chef. Vu la nature des terres, assez dures à travailler, le lot de chaque concession a été fixé à 30 hectares en moyenne ; une portion non allotie est tenue en réserve et servira de communal. Sur les pentes, la vigne, promet de venir fort bien ; plusieurs milliers de ceps sont déjà plantés, et parmi les colons qui vont être envoyés on aura soin qu'aux laboureurs soient mêlés quelques vigneron. D'un autre côté, quoique M. Dollfus ait dû renoncer à continuer par lui-même l'œuvre qu'il avait entreprise, ; il n'a pas prétendu s'en désintéresser complètement, et, devenu

membre honoraire de la société de protection, il s'occupe encore de Boukhalfa pour augmenter le bien-être de la colonie. C'est ainsi qu'il songe à faire construire un four banal, qui rendrait grand service à tout le village. N'est-il pas triste qu'à Tizi-Ouzou, dans ce pays de blé, le pain se paie plus cher qu'en France ? M. Dollfus voudrait aussi répandre parmi les colons un manuel écrit en allemand où se trouveraient les notions les plus utiles d'agriculture. Il est d'ailleurs convenu que sur les vingt maisons nouvelles, aujourd'hui prêtes et meublées, cinq ou six lui seront réservées pour y établir, aux conditions de la société, des colons de son choix. Toutes les autres, avec celles qui restent encore vacantes à Azib-Zamoun, seront également occupées avant la fin de l'année. Plus de quatre-vingts familles ont adressé des demandes de concession à la société ; plusieurs sont alliées à des familles déjà établies, d'autres aussi, ayant une certaine aisance et qui avant de se décider avaient pris soin d'envoyer un de leurs membres pour visiter les lieux, offrent spontanément de verser, à titre de garantie, une somme équivalente au prix de la maison qui leur sera affectée. Ce fait en dit plus que tout le reste sur le succès obtenu par la société et la confiance légitime qu'elle a su partout inspirer.

Le troisième territoire compris dans le traité primitif avec Aïn-Tinn et Azib-Zamoun tire son nom du maréchal Bugeaud, qui aux premiers jours de la conquête y campa quelque temps avec ses troupes. Il est pour ainsi dire l'annexe de celui d'Azib-Zamoun, auquel il confine à

l'ouest, et n'est séparé à l'est que par une faible distance de celui de Boukhalfa ; il ne contient pas moins de 1,800 hectares de terres dont la fertilité est proverbiale dans le pays ; mais l'état marécageux de certaines parties en rendait jusqu'ici le séjour peu salubre, et s'opposait à ce qu'on tentât aussitôt le peuplement. Aussi des clauses spéciales lui sont-elles appliquées dans le traité : l'état s'est engagé à faire tous les travaux d'assainissement nécessaires, comme canaux et plantations ; la société contribuera pour un quart aux dépenses, estimées environ 40,000 francs, et à titre de dédommagement recevra la jouissance immédiate du territoire pour en user au mieux de ses intérêts ; les travaux terminés, une expertise décidera s'ils sont réellement suffisants pour assurer la sécurité des colons, et alors seulement la société sera tenue de peupler sa concession dans les délais prévus par la loi. Comme pour Boukhalfa, l'insalubrité du pays n'est rien moins qu'irréremédiable : qu'on se figure un fond de vallée, de nature argileuse, encaissée par des montagnes élevées ; les marais y sont formés non par des eaux souterraines sortant sur place, mais par des eaux pluviales qui s'accumulent en hiver dans des cuvettes naturelles, d'où elles ne peuvent s'échapper et atteindre le thalweg de la vallée, c'est-à-dire le lit du Sebaou ; il suffisait d'ouvrir à ces eaux un débouché pour faire disparaître l'unique cause du mal. Dans le courant de l'année dernière, l'administration des ponts et chaussées a fait exécuter un vaste réseau de canaux de dessèchement qui comprend plus de 16 kilomètres et a donné déjà les meilleurs résultats. En même temps, et de concert avec la

société, elle a adopté pour les plantations un projet d'ensemble dont l'exécution assurera dès maintenant l'assainissement complet du territoire, et plus tard aussi l'approvisionnement des colons en bois de construction et de chauffage. Les talus des canaux ont été garnis d'un grand nombre de jeunes arbres de toute espèce et en particulier d'eucalyptus ; le directeur du jardin d'essai du Hamma était venu d'Alger pour reconnaître l'état des lieux et choisir par lui-même les essences répondant le mieux à la nature et à l'exposition du sol : saules, trembles, osiers, peupliers, pour les parties basses et humides, frênes, mûriers, micocouliers, platanes, pour les endroits plus secs, allantes et robiniers pour les pentes rapides et argileuses, impropres à la culture. On a multiplié aussi les semis de ricin : cette plante est en Algérie d'une végétation vigoureuse et dure plusieurs années ; la surface très développée des feuilles -contribue efficacement à annihiler l'influence des émanations paludéennes ; en outre la graine se vend jusqu'à 30 et 40 francs les 100 kilogrammes, et peut devenir la source d'un revenu important.

Dès que remise lui a été faite de sa concession, la société s'est empressée d'en tirer parti : les terres anciennement défrichées ont été louées aux Arabes soit à prix d'argent, soit contre un quart de la récolte pris sur pied. Depuis lors, en raison même des travaux de dessèchement, on a pu labourer aussi pour l'ensemencer de sorgho une superficie considérable de terrain sur lequel de temps immémorial la charrue n'avait point passé ; un garde à cheval aux frais de

la société veille à ce que la rentrée du prix, de location se fasse exactement. Les 20,000 figuiers et les oliviers qui avoisinaient les fermes des indigènes dépossédés par la loi du séquestre ont été également loués sur enchères, et le revenu tout entier consacré aux travaux de plantation et d'assèchement ; ces arbres, répartis plus tard entre les lots des colons ou réservés selon le cas à la commune, constitueront pour le futur village une véritable richesse. Il en est de même de l'orangerie au pied du village indigène de Tadmeïn : plantée, comme toutes les orangeries arabes, dans une sorte de ravin à l'abri des vents du nord-est, remarquable par la grosseur et l'abondance de ses fruits, elle n'aurait besoin que d'être régularisée par le placement de quelques pieds nouveaux. A la vérité, elle se trouve encore aux mains d'un chef arabe très influent, président du douar Chenacha, qui a été exempté du séquestre et qui tient fort à la conserver. Bien que le gouverneur-général ait prononcé dès le 21 avril dernier l'expropriation définitive avec prise de possession d'urgence des enclaves du territoire, cette mesure tarde un peu à s'exécuter. Comme à Azib-Zamoun, comme à Boukhalfa, les indigènes séquestrés ou non tiennent toujours le pays ; il faudra évidemment que l'administration s'occupe de leur assigner de nouveaux cantonnemens, et mette fin à un état de choses qui pourrait en se prolongeant porter entrave à la colonisation.

Une autre mesure de précaution indispensable est celle qui regarde les empiétemens du Sebaou. Ce cours d'eau

assez considérable, et dont le lit se déplace fréquemment, s'est depuis quelques années violemment rejeté sur sa rive gauche ; chacune de ses crues entraîne et fait disparaître des quantités de terre considérables. Déjà par suite de ces érosions la route qui longeait le fleuve a dû être à trois reprises reportée de plusieurs centaines de mètres dans l'intérieur ; tout dernièrement encore les eaux, gonflées par les pluies, ont causé sur tout leur parcours de nombreux dégâts ; il est d'autant plus regrettable que l'administration ait cru devoir ajourner jusqu'ici les travaux réclamés par la société. De quelle sorte seront ces travaux ? Que vaut-il mieux d'une digue ou d'un éperon qui rejetterait le Sebaou dans son ancien lit, c'est-à-dire vers sa rive droite, dont la nature rocheuse peut davantage résister à ses attaques ? Aux ingénieurs de décider. Ce qui importe surtout, c'est d'opposer à la marche du fleuve un obstacle prompt et efficace sous peine de le voir entraîner lambeau par lambeau tout ce fertile territoire, et arriver en peu d'années au pied même de la montagne. Cela fait, on n'aura plus qu'à commencer la construction du futur village, dont l'emplacement est déjà fixé sur la rampe d'une petite colline, au-dessus du village arabe actuel.

Quant aux autres terrains que doit recevoir la société dans la province d'Alger en échange d'Aïn-Tinn rétrocédé, le choix lui a été laissé par le général Chanzy entre plusieurs emplacements : Chabet-el-Ameur d'un côté, Taourga et Dra-ben-Kedda de l'autre, présentant tous de réels avantages. Chabet-el-Ameur, sur l'ancienne route des Issers à Dra-el-

Mizan, est dans une position très saine, grâce aux vents de mer qui le visitent constamment ; les terres y sont d'excellente qualité, les eaux n'y manquent pas, on y trouverait de la pierre à bâtir et de la pierre à chaux ; dans le voisinage est une forêt de chênes-lièges exploitée depuis dix ans ; par malheur le pays offre encore peu de sécurité ; les Beni-Khalfoun, sur lesquels la plus grande partie de ce territoire a été confisquée, se sont fait remarquer par leur acharnement dans la dernière insurrection. Taourga, au point central d'un plateau qui domine le Sebaou, jouit également d'une position salubre et d'eaux abondantes, on y trouve des bois d'orangers et d'oliviers, des figuiers nombreux ; mais la route est encore à faire qui, partant de Dellys et aboutissant au Pont-Neuf du Sebaou, près de Kouannin, mettrait le futur village en communication avec Dellys et la région comprise entre Azib-Zamoun et Tizi-Ouzou ; là aussi les indigènes se montrent assez hostiles. Resterait le territoire de Dra-ben-Kedda, traversé par la route de Tizi-Ouzou et reliant le Gamp-du-Maréchal à Boukhalfa ; c'est le meilleur choix que puisse faire la société, dont tous les territoires seraient ainsi réunis en un même groupe ; le sol, moitié plaines, moitié collines, se prête à toutes les cultures ; il faudra seulement, pour rendre les lieux habitables, y exécuter, ainsi qu'on l'a fait au Camp-du-Maréchal, de grands travaux de canalisation et de boisement.

Comme on le voit, la société ne manquera point de terres pour ses colons à venir ; cependant, tout en réservant ses

droits, elle a cru plus sage de se borner aux trois emplacements qu'elle occupe aujourd'hui et de ne point disperser à l'infini ses ressources et ses efforts. D'ailleurs le soin de ses protégés d'Algérie ne pouvait lui faire oublier ceux qui, placés plus près de nous, ont droit encore à son assistance ; Elle a donc, avec le même zèle que par le passé, continué à venir en aide par tous les moyens aux Alsaciens-Lorrains réfugiés en France : les sommes dépensées par elle en subventions aux comités provinciaux, soins médicaux, secours en argent, frais de placements ou de transports, distributions de vêtemens, de logement ou de nourriture, n'ont pas cessé d'atteindre depuis trois ans un chiffre considérable. Toutefois, comme il est naturel, le mouvement de l'émigration s'est fort ralenti : il ne se compose plus guère que de jeunes ; Alsaciens qui, arrivés à l'âge du service militaire, se refusent à rester Prussiens et passent la frontière ; or, si trop de raisons nous font un devoir de ne les point attirer en France, du moins est-il permis de les accueillir ; souvent aussi leurs familles les suivent ou les rejoignent, et cette charge nouvelle retombe sur la société ; il n'y a là malgré tout rien de comparable avec l'affluence des premiers jours. Quant aux familles émigrées depuis longtemps, de moins en moins elles auront besoin d'assistance. Jamais il n'a été dans les intentions des fondateurs de la société de créer en France une classe spéciale de Français : leurs efforts ont toujours tendu au contraire à amener la fusion la plus complète entre les Alsaciens-Lorrains obligés de quitter leur pays natal et leurs compatriotes du reste de la France. Cette fusion est chose

accomplie ; la majeure partie des émigrés qui avaient eu d'abord recours à la société ont maintenant acquis droit de cité dans les lieux où ils ont fixé leur résidence, et, accueillis de tous avec bienveillance, y jouissent, en cas de détresse momentanée, des ressources offertes à l'universalité des citoyens. Pour toutes ces raisons, l'œuvre de la société est destinée à se transformer peu à peu. Jusqu'ici les besoins nombreux auxquels elle avait eu à subvenir l'avaient empêchée de faire pour les enfans de ses protégés tout ce qu'elle eût voulu ; l'instruction tiendra désormais une large place dans son budget. En 1874, sans parler des allocations à plusieurs établissemens laïques ou religieux qui ont recueilli et qui élèvent de jeunes Alsaciens-Lorrains, la société a pourvu, tant à Paris qu'en province, à l'éducation et à l'instruction de près d'une centaine d'enfans des divers cultes ; fidèle à son esprit de tolérance et d'impartialité, elle laisse aux parens eux-mêmes le choix des maisons où seraient élevés leurs fils.

M. de Naurois, un des membres fondateurs, avait offert à la société une propriété bâtie et environ 8,000 mètres de terrain boisé qu'il possédait au Vésinet : on était alors convenu de créer un orphelinat pour les enfans alsaciens-lorrains ; c'est encore M. de Naurois qui a voulu se charger des dépenses de construction et d'aménagement nécessaires et qui a fait à cette intention un nouveau don de 50,000 francs. Grâce à sa générosité, les bâtimens seront prêts à recevoir avant l'automne 25 jeunes filles d'Alsace-Lorraine, et ce nombre pourrait être plus que doublé. Déjà plusieurs

personnes de la haute société parisienne ont déclaré leur intention de fonder à leurs frais des lits ou places gratuites dans l'établissement ; cet exemple ne tardera pas sans doute à être suivi et permettra de donner à l'institution tout le développement qu'elle comporte. Il semble superflu de dire que la même sollicitude, le même soin du détail qui avait assuré le succès du village d'Azib-Zamoun a présidé à l'installation du nouvel orphelinat. Vraiment infatigables, avant de rien entreprendre, les membres dirigeants de la société ont voulu visiter par eux-mêmes les meilleurs établissemens en ce genre, aussi bien publics que privés ; ils se sont rendu compte des économies possibles et des perfectionnemens désirables, ils ont comparé les méthodes, jugé des résultats. Il ne suffit pas en effet de faire œuvre de charité envers les enfans orphelins, il faut encore les rendre le plus tôt possible utiles à eux-mêmes et à leurs semblables. C'est d'après cette idée essentiellement pratique que la maison du Vésinet vient d'être organisée.

Nous avons suivi la société dans le détail de ses opérations, nous l'avons vue étendant partout son action secourable sur la famille sans travail et sur l'enfant sans père, de la frontière des Vosges au fond de la Kabylie, Si elle a pu tant faire et faire si bien, ce n'est pas seulement par le dévoûment de son président, le zèle intelligent de ses membres, c'est grâce encore à la sympathie du public français. Dès la première année, le total des souscriptions s'est élevé au chiffre énorme de 2,500,000 francs ; depuis

lors les offrandes n'ont cessé d'affluer de tous les côtés et sous toutes les formes. Un jour c'est le vice-amiral Cloué, alors gouverneur de la Martinique, qui envoie, au nom de la colonie, 50,000 francs, produit net d'une loterie destinée d'abord à la libération du territoire ; une autre fois c'est Mme la maréchale de Mac-Mahon qui attribue à la société 10,000 francs sur le bénéfice d'une représentation théâtrale en faveur des Alsaciens-Lorrains. En beaucoup d'endroits également, on a organisé au profit de l'œuvre des bals, des concerts, des représentations dramatiques. Plusieurs conseils-généraux, ceux du Gard, du Morbihan, de la Côte-d'Or, ont voté des subventions à la société. L'Université surtout s'est fait remarquer par la fréquence et l'importance de ses dons ; il y a quelques jours à peine, le vice-recteur de l'Académie de Paris faisait effectuer à la caisse de la société un nouveau versement de plus de 10,000 francs. A toutes ces sommes de provenances diverses, il faut ajouter le produit de l'exposition installée l'an dernier dans les salons de la présidence de l'ancien corps législatif. Personne n'a oublié l'éclatant succès qu'elle obtint. A certains jours, le nombre des entrées atteignit 5,000 et 6,000. Aussi, quand tout fut terminé, que chaque objet intact eut été rendu à son possesseur, que tous les frais d'installation, de surveillance, d'emballage, eurent été payés, il restait encore à la société 186,000 francs nets qui ont pu être appliqués à la création de villages en Algérie.

Voilà comment la société a pu dignement soutenir son rôle et suffire jusqu'ici aux dépenses multiples qui lui

incombaient ; dans une des dernières séances du comité directeur, le budget de l'année prochaine vient d'être arrêté ; malgré d'importantes réductions, il monte encore à 300,000 francs, sur lesquels plus de 100,000 sont destinés à l'assistance sous toutes ses formes : 30,000 à l'instruction, 20,000 à l'asile du Vésinet, 120,000 enfin à l'Algérie. Cependant ce dernier effort aura presque complètement vidé la caisse de la société. Depuis longtemps, les comités de province ont dû limiter leur action et ne plus distribuer que de rares secours ; d'autre part, le sous-comité de la commission Wolowski, spécialement chargé de l'Algérie, a terminé son œuvre, les fonds qui lui avaient été confiés sont épuisés ; il n'y a plus guère que la société de protection qui fonctionne encore et puisse venir en aide aux Alsaciens-Lorrains sans ressources. Il lui faudra évidemment avant peu faire appel une fois de plus à la générosité du public ; cet appel ne saurait manquer d'être entendu. On peut d'ailleurs s'en remettre à l'intelligence et au bon goût des organisateurs de l'exposition dernière pour être sûr qu'avec eux l'espoir des plus curieux ne sera point déçu.

Nous savons comment tout d'abord le premier crédit de 1 million dont disposait le comité de colonisation avait été consacré par lui à compléter l'installation de toutes les familles débarquées en Algérie avant son intervention. Les crédits qui suivirent, s'élevant à 1,300,000 francs environ, devaient surtout parer à l'avenir. Ainsi 500,000 francs ont été délégués en différentes fois par le comité, au gouvernement de l'Algérie pour bâtir des maisons

nouvelles ; 400,000 ont servi à l'assistance personnelle des familles, c'est-à-dire aux dépenses en cheptels, instrumens, vivres ou semences ; 90,000 francs ont été alloués, à raison de 30,000 par province, aux trois évêques d'Alger, de Constantine et d'Oran, pour la construction dans les nouveaux villages de maisons de sœurs destinées à servir d'écoles ou salles d'asile pour les jeunes enfans ; enfin une centaine de mille francs ont été remis, partie aux deux comités d'Alger et de Constantine, partie à divers établissemens de charité qui avaient secouru les immigrans ; 200,000 francs restaient encore disponibles : sur la proposition de son rapporteur, le comité les a consacrés à venir en aide à toutes les familles réellement installées à la fin du mois de mars dernier, et qui, par suite de pertes de bestiaux, de mauvaises récoltes ou d'autres accidens, avaient besoin d'une assistance prolongée ; cet argent a été réparti entre les différens villages d'après des listes individuelles fournies également par les comités privés et les autorités locales.

Bref, à la date du 1^{er} mars 1875, ainsi que le constate M. Guynemer dans son rapport officiel^[1], il y avait sur toute l'étendue de la colonie 863 familles d'Alsaciens-Lorrains installés au *titre 2* comme colons du gouvernement et du comité de colonisation. Ces familles étaient ainsi réparties : 272 dans la province d'Alger, 397 dans la province de Constantine, 194 dans la province d'Oran, formant ensemble un total de 4,115 personnes. Le nombre des habitations construites pour les loger s'élève à 909,

distribuées dans 56 villages ; une quarantaine étaient encore vacantes, mais doivent être occupées sous peu par des familles nouvelles dont l'établissement incombera au gouvernement colonial, puisque les fonds du comité sont entièrement épuisés.,

Si maintenant on cherche à se rendre compte des dépenses faites tant par le gouvernement de l'Algérie que par le comité de colonisation, si l'on y joint 125,000 francs fournis par la société de protection en dehors de ce qu'elle a fait pour ses villages, plus 700,000 francs dépensés par les divers comités de France et d'Algérie en secours de toute espèce, on trouve qu'en définitive l'établissement des 909 familles en question n'aura pas coûté moins de 4,800,000 francs, rien que pour les maisons et l'assistance, soit en moyenne 5,300 francs par famille ; encore faut-il observer que ces installations, modestes en elles-mêmes, ont été singulièrement facilitées par la présence et l'activité des nombreux agens civils et militaires dont dispose le gouvernement. Dans les chiffres précédens ne sont pas comprises les dépenses d'intérêt collectif nécessaires pour la création même des villages, telles que travaux d'eau, rues, édifices publics, etc. ; ces dépenses peuvent être évaluées à 150,000 francs pour un centre de 50 feux, et de ce chef la part proportionnelle des Alsaciens-Lorrains monterait encore à plus d'un million. Assurément ce sont là, dit le rapporteur, des chiffres élevés, et l'on ne peut se dissimuler que la colonisation, qui doit être en somme le but de notre occupation lointaine, serait réellement impossible,

si elle devait être faite uniquement par l'état et à ses frais. L'importance du rôle de la société de protection en Algérie, son utilité, sa grandeur, c'est qu'elle y a précisément représenté la part de l'initiative privée. Elle avait sur l'état ce double avantage que son cercle d'action était circonscrit, qu'elle jouissait dans ses dépenses de toute latitude : ainsi le chiffre de 6,000 francs, fixé d'abord comme limite extrême des avances qu'elle devait faire aux colons, a été porté pour certaines familles nombreuses jusqu'à 8,000 et même 8,500 francs. Rien non plus n'a été négligé de ce qui devait servir au succès définitif : choix d'un emplacement commode et suffisamment salubre, construction préalable et aménagement des maisons, achat complet du mobilier, des animaux, du matériel agricole, multiplicité des plantations, capacité des familles, surveillance attentive, minutieuse, infatigable, jusqu'au jour où le colon peut se tirer d'affaire ; autant de précautions commandées par l'expérience ou le bon sens, que la société s'est fait un principe d'appliquer sur ses concessions, dont elle s'est bien trouvée, et qu'elle a eu le plaisir de voir en plus d'un cas appliquées après elle par le gouvernement lui-même pour le plus grand bien de la colonie et des immigrans. A un autre point de vue, son exemple pourra être profitable : quels que soient en effet les sacrifices que nécessite la mise en valeur d'une concession de terres, il y a, nous l'avons vu, dans l'établissement de tout nouveau centre une véritable création de capital qui compense largement les premières avances indispensables ; on ne saurait donc trop encourager l'existence d'entreprises ou de sociétés particulières qui, tout en poursuivant dans la

colonisation leurs intérêts propres, contribueront à accroître les forces vives du pays.

Trois causes principales se sont opposées jusqu'ici au développement de la colonisation française en Algérie : le manque de routes, le manque de bois, enfin, il faut bien le dire, l'infériorité morale où le colon s'est toujours trouvé vis-à-vis de l'Arabe. Les Turcs et les indigènes n'avaient pas besoin de routes, vivant et commerçant d'une façon toute primitive ; mais notre civilisation ne peut s'en passer. Il suffirait là-bas de quelques voies de communication bien tracées pour rendre la vie à d'immenses territoires, jusqu'à ce jour presque improductifs : par malheur, la pénurie du budget colonial ne permet pas de faire la moindre partie de ce qui serait utile ; mais pourquoi donc ne pas employer l'armée, comme on l'a proposé déjà, à la construction des routes et à la création des villages ? N'était-ce pas là l'idée du maréchal Bugeaud, celui des gouverneurs qui a le plus fait peut-être pour l'Algérie ? N'était-ce pas bien avant lui l'habitude des Romains, ces maîtres en colonisation, dont les traces se retrouvent à chaque pas jusqu'au fond du désert ? Certes nos braves soldats ne pourraient en temps de paix rendre au pays de plus grands services.

Depuis des siècles, l'Arabe s'acharne à détruire le bois ; passant près d'une forêt, par pur caprice il y met le feu ; ses troupeaux font le reste. La chèvre surtout est terrible : le mouton coupe, la chèvre saccage, détruit ; elle se plaît à aller chercher sa nourriture partout où la végétation tente ses premiers essais ; elle broute les pousses des jeunes

arbres et les maintient perpétuellement à l'état de buissons. Les conséquences sont faciles à déduire : où manque le bois, tout manque également, l'eau, les prairies, les matériaux pour construire ; la terre seule reste, aride et désolée. Ici des mesures sévères de répression contre ces stupides destructeurs des forêts arrêteront le mal dans son principe ; il s'agira ensuite de le réparer ; par des reboisemens successifs, par des plantations multipliées, ainsi que l'a pratiqué la société dans ses villages, l'administration d'une part, les colons de l'autre, peuvent faire beaucoup pour l'assainissement et la richesse de la contrée.

Quant aux indigènes eux-mêmes, il n'y a point d'illusion à se faire sur les sentimens qu'ils nourrissent à notre égard. Comme chrétiens, comme conquérans, nous leur sommes odieux, et malgré le peu de succès des insurrections précédentes, ils conservent encore l'espoir de nous jeter à la mer. Le Coran ne leur dit-il pas : « Que la malédiction de Dieu atteigne les infidèles, les juifs et les chrétiens. — Tuez-les partout où vous les trouverez, et chassez-les d'où ils vous ont chassés ? » Jamais ils n'ont accepté notre domination, ils se contentent de la subir. C'était lors du second voyage de MM. d'Haussonville et Guynemer en Algérie : l'*amin* Omar-Zamoun était venu trouver le chef de cette société qui le remplaçait sur son territoire. Grand, beau, l'œil profond, le visage encadré d'une épaisse barbe noire, vêtu de sa grande toge de soie d'une blancheur immaculée, il avait l'air d'un personnage antique. Sans rien

perdre de sa dignité, il avait pris selon l'usage un pan de l'habit du puissant étranger et l'avait baisé ; puis, toujours fier, comme d'égal à égal, il avait exposé sa requête : qu'allaient devenir tous ces malheureux qui l'entouraient et qui étaient ses cliens ? comment pourraient-ils vivre, dépossédés de leurs terres ? ne voulait-on pas avoir pitié d'eux ? Il ne parlait que pour les siens, semblait s'oublier lui-même. En revanche, le lendemain, 200 Arabes étaient accroupis à la porte des deux visiteurs, graves, silencieux, sordides, les membres à peine couverts de burnous en lambeaux. Ils demeurèrent deux jours entiers dans cette attitude de supplication muette, cherchant à exciter la compassion. Comme une des personnes qui se trouvaient là s'adressait à l'un d'eux : — Tu dis qu'on t'a pris tes figuiers, tes oliviers, tes terres ? Il est vrai ; mais pourquoi donc allais-tu l'autre année couper des têtes à Palestro ? — Bah ! que veux-tu ? répondit l'indigène dans ce patois mêlé d'arabe et de français qui est la langue *sabir*, que veux-tu ? c'était la guerre. — C'était la guerre, à merveille ; aussi tu vois où cela t'a conduit. — Eh bien ! oui, poursuivit-il sans plus s'émouvoir, que veux-tu ? Je sais ; fais ce que tu voudras ; tu es le plus fort maintenant ; *chouïa, chouïa*, c'est bien, c'est bien. — Et il garda le silence. Voilà où ils en sont tous ; ils se résignent... en attendant mieux. Ce type aristocratique, cette pureté de traits, ces manières distinguées, chevaleresques, plus apparentes que réelles et sous lesquelles se cache trop souvent à l'égard des *roumis* une insigne mauvaise foi, ce titre même de vaincu, qui chez nous est une protection, leur ont valu de notre part une

sympathie qu'ils ne nous ont point rendue. Que longtemps les colons, arrivant en Algérie, aient été le rebut des nations de l'Europe, gens peu estimables à tous égards et plus dangereux qu'utiles à leur nouvelle patrie, cela ne peut être mis en doute. Quoi qu'il en soit, l'administration elle-même s'est trouvée portée plus d'une fois à sacrifier les véritables intérêts de la colonisation aux réclamations plus ou moins fondées de la population indigène. Il serait temps de revenir sur cette trop longue erreur : par la condescendance et la douceur, on n'a rien à gagner auprès des indigènes, l'insurrection de 1871 l'a bien prouvé. D'un autre côté, les nouveaux colons qu'amène le flot croissant de l'émigration offrent des garanties sérieuses de moralité : c'est eux évidemment que doivent aller chercher les faveurs de l'autorité ; pour les Arabes, toujours hostiles, toujours malveillans, ils n'ont droit désormais qu'à la stricte justice et doivent être maintenus prudemment, à l'encontre de ce qui se pratiquait jusqu'ici, dans la dépendance morale de l'Européen.

Tous ceux qui se sont occupés de l'Algérie, tous ceux qui l'ont connue, sont unanimes sur ce point : il importe de placer comme contre-poids en face de la race vaincue une population européenne vaillante, laborieuse et aussi nombreuse que possible. Or l'élément indigène domine encore en Algérie dans la proportion de dix contre un. Cette anomalie ne saurait durer : 909 familles d'Alsaciens-Lorrains viennent d'être installées par le gouvernement ; qu'on en ajoute une trentaine qui possédaient des ressources

suffisantes et qui ont reçu des concessions au *titre 1er*, une centaine enfin installées par la société ou M. Dollfus à Azib-Zamoun et à Boukhalfa, cela fait un chiffre total de plus de mille familles, 5,000 personnes environ, dont l'établissement est constaté aujourd'hui et dont les deux tiers au moins feront souche de colons ; les immigrants, mariés ou non, établis dans les villes, fourniraient bien un millier de plus. En outre cette affluence des victimes de la guerre et l'intérêt patriotique dont elles étaient l'objet n'ont pas peu contribué à attirer sur notre colonie africaine l'attention générale. « Depuis les derniers événements, dit M. Guynemer, il s'est produit un courant d'immigration venant de nos départemens du midi, dont l'importance égale, s'il ne le surpasse, le courant alsacien-lorrain, qui en a été la cause première. L'administration admet aujourd'hui qu'en trois ans la population française de l'Algérie s'est augmentée de plus de 10,000 personnes. » L'impulsion est donnée, il n'y a plus qu'à poursuivre. Par une coïncidence heureuse pour la colonie, le séquestre opéré sur les tribus rebelles a mis entre les mains de l'état des quantités de terres considérables. Qu'on fasse appel à l'initiative privée, qu'on la protège et l'encourage par tous les moyens. Le général Chanzy vient d'établir à Alger un bureau spécial de renseignemens pour les immigrants ; ils y pourront connaître la quantité et la situation des terres immédiatement disponibles ; c'est une mesure excellente. Plus de ces formalités ruineuses, plus de ces lenteurs administratives qui trop souvent précédaient la délivrance d'une concession et qui lassaient le bon vouloir le plus énergique. Les

travailleurs alors accourront en foule, et l'Algérie deviendra vraiment ce qu'elle doit être, une province de la France. Sans doute l'œuvre de colonisation est toujours difficile et coûteuse. Il faut, aux débuts surtout, de l'argent, beaucoup d'argent, du dévouement aussi sans compter. Qu'à cela ne tienne : la société de protection a voulu prouver pour sa part que, dès qu'il s'agit de la grandeur et de la prospérité de la France, ni l'un ni l'autre ne feront défaut.

L. LOUIS-LANDE.

1. [↑] Rapport présenté le 31 juillet 1874 à la commission générale des Alsaciens-Lorrains au nom du sous-comité de colonisation par M. Guynemer, membre de la commission.
-

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Zoé
- Acélan
- Alexis Jazz

-
1. [↑http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
 2. [↑http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
 3. [↑http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
 4. [↑http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)